

Le guide des actions éducatives

[au collège]



CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction de l'éducation et des collèges
52 avenue de Saint-Just - Hôtel du Département 13256 Marseille cedex 20



CONSEIL
GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

cg13.fr

Edition 2011/2012



[Edito]

J. Marchion



De nouveau cette année, en partenariat avec l'Inspection académique, le Conseil général des Bouches-du-Rhône soutient les projets des collèges publics départementaux et leur propose des actions éducatives pendant le temps scolaire.

Au fil du temps, ces animations se sont développées et diversifiées pour s'ouvrir à d'autres thématiques, comme l'apprentissage de la citoyenneté, l'éducation à l'environnement ou la promotion d'une alimentation de qualité.

Le présent guide précise les modalités de l'aide du Département aux initiatives des collèges. Il présente également les grands axes des animations proposées aux collèges au titre de l'année scolaire 2011/2012, animations dont vous trouverez le détail en ligne sur www.cg13.fr.

Celles-ci sont souvent le fruit d'une collaboration étroite entre plusieurs directions du Conseil général : éducation et collèges, culture, environnement, recherche, solidarité, routes ... et des partenaires extérieurs.

J'espère que ce guide, et les actions qu'il propose, satisferont l'ensemble de la communauté éducative et participeront à la réussite scolaire, à l'épanouissement personnel de nos enfants et à leur ouverture sur le monde.

Jean-Noël Guérini,
Président du Conseil général
Sénateur des Bouches-du-Rhône

C. Rombi



Initiées en 1991 par le Conseil général des Bouches-du-Rhône, les actions éducatives, rassemblées dans ce guide annuel, participent à la mise en œuvre des objectifs et des priorités énoncées dans les projets d'établissement des collèges.

Élaborées en étroite collaboration avec mes services et toujours en lien avec le socle commun de compétences et de connaissances, les dispositifs proposés pendant le temps scolaire, dans les domaines les plus variés, contribuent au savoir, à la réflexion et à la créativité des collégiens avec l'aide de leurs professeurs et l'appui d'un partenariat de qualité.

Le guide des actions éducatives 2011-2012, par une approche concrète des programmes et un accompagnement des apprentissages, est un élément important de la formation scolaire et péri scolaire des collégiens, futurs citoyens responsables.

Que ce panel d'actions choisies réponde cette année encore aux attentes des établissements et participe pleinement à la réussite scolaire des collégiens dans le respect des talents de tous.

Jean-Luc Bénéfice
Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône

Actions éducatives du département : mode d'emploi

Le présent "guide des actions éducatives" vous présente les différents dispositifs proposés aux collèges publics par le Département, ainsi que les objectifs et les thématiques de ces actions et quelques paroles d'intervenants.

Le détail des animations proposées ne figure pas dans ce guide-papier, mais uniquement en ligne à l'adresse : www.cg13.fr, rubrique Education / Collégiens / Actions éducatives

Si un enseignant ou un autre membre de la communauté éducative souhaite demander une aide départementale aux initiatives des collèges ou une action éducative proposée par le Département, il lui appartient de saisir sa demande à partir de ce site.

Pour être prise en compte, la demande devra ensuite être validée en ligne par le chef d'établissement à l'adresse qui lui a été communiquée par ailleurs.

Attention, les demandes doivent être saisies et validées le 10 juin 2011 au plus tard pour l'année scolaire 2011/2012. Ainsi, les actions pourront être mises en œuvre dans l'établissement, s'il le souhaite, dès le début de l'année scolaire.

Les inscriptions et validations seront closes le 11 juin 2011.

Elles seront ouvertes à nouveau à la rentrée scolaire de septembre 2011, pour permettre la saisie des demandes, d'aides aux transports et, le cas échéant, de demande de PAME ou de sorties-nature complémentaires. **Par contre, il ne sera a priori pas possible d'accepter à la rentrée 2011 de nouvelles inscriptions aux autres actions éducatives proposées par le Département.**

Les associations qui interviennent dans les collèges au titre des actions éducatives sont intégralement financées par le Département. Il est toutefois demandé aux collèges, le cas échéant, de bien vouloir faire bénéficier les intervenants, invités dans vos murs, de la gratuité au restaurant scolaire ...

[Le guide des actions éducatives 2011 - 2012]

Et aussi ... Passeport 13

Ce dispositif départemental fait découvrir aux collégiens la diversité et la richesse du patrimoine industriel, économique, culturel et environnemental du département. Ces visites, pendant le temps scolaire, sont organisées et intégralement prises en charge par le service jeunesse du Conseil général. Elles se déclinent au long d'une journée comprenant la visite d'un ou deux sites et un repas pris en commun au restaurant. Le Département s'appuie sur un réseau d'environ 70 partenaires, répartis dans 3 grands domaines : Environnement et Agriculture / Commerce, Industrie et Services / Culture, Médias et Patrimoine architectural.

Ces visites peuvent servir d'appui aux professeurs dans le cadre des programmes d'orientation professionnelle et d'éducation. De plus, la journée Passeport 13 s'accompagne d'une véritable démarche citoyenne qui lui donne tout son sens :

- La découverte du monde du travail et de l'entreprise, au-delà des aspects contraignants et parfois pénibles, met en lumière la complémentarité des postes de travail, et ses apports possibles en matière d'épanouissement personnel ;
- La visite de certains sites permet aussi de démystifier et de désacraliser certaines technologies ;
- Au-delà des clivages et des idées toutes faites, dues à la méconnaissance des réalités et des vraies missions de certains corps de métier, ce sont de nouvelles relations sociales qui peuvent commencer à se mettre en place.

Pour participer à une journée Passeport 13

- S'inscrire sur le site www.cg13.fr, rubrique Jeunesse / Passeport 13.
- Le catalogue des visites est consultable uniquement sur ce site.

Contact : passeport13@cg13.fr

Réalisation : Conseil général des Bouches-du-Rhône, Direction de l'éducation et des collèges et Direction de la communication, de la presse et des événements.

L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX INITIATIVES DES COLLEGES

[page 5]

Le dispositif PAME

L'aide aux transports des collégiens pendant le temps scolaire

LES ACTIONS EDUCATIVES PROPOSEES PAR LE DEPARTEMENT

Les actions artistiques et culturelles

[page 8]

La programmation artistique et culturelle

Les établissements culturels départementaux

La prévention et l'apprentissage de la citoyenneté

[page 12]

La citoyenneté dans tous ses états

Les filles et les garçons, égalité des droits et respect entre nous

La protection de l'enfance et la prévention des violences

La rencontre des différences

Transport et citoyenneté

L'éducation à l'écocitoyenneté et la promotion de la culture scientifique

[page 18]

Les sorties nature : A la découverte des espaces naturels de notre département

Environnement et développement durable

La promotion de la culture scientifique

Manger autrement au collège

[page 23]

L'AIDE A LA PRATIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE, A L'INITIATIVE ET A L'AUTONOMIE DES COLLEGIENS

[page 25]

L'Attitude 13 : le chéquier culture et sport

Les séjours éducatifs et sportifs

Le centre sportif départemental de Fontainieu

13 Initiatives Jeunes



[Aide départementale aux initiatives des collèges]

Le Département des Bouches-du-Rhône, sans se substituer aux responsabilités de l'Etat, participe au financement des projets éducatifs mis en place à l'initiative des collèges publics départementaux.

Ainsi, pour l'année scolaire 2010/2011, environ 800 projets concernant l'ensemble des collèges publics départementaux ont été aidés en PAME, pour un montant global de plus de 820.000 €.

Le Conseil général peut également participer au financement des déplacements en car des collégiens, pour les opérations dont il est l'initiateur ou l'un des partenaires. Pour l'année scolaire 2009/2010, ces participations ont représenté une somme de plus de 100.000 €.

Pour demander une aide départementale dans ce cadre (PAME ou transport) : uniquement sur le site www.cg13.fr, rubrique Education / Collégiens / Actions éducatives.

Vous devez cliquer sur le lien "inscriptions au dispositif PAME", ou "demande d'aide aux transports".



[Aide aux initiatives des collèges]

[Aide aux initiatives des collèges]

Le dispositif PAME

Le dispositif PAME (Participation aux Actions Menées par les Etablissements) permet d'attribuer des aides forfaitaires aux établissements pour les projets éducatifs menés à leur initiative.

Types de projets et aides maximales

Types de PAME	Collèges hors éducation prioritaire		Collèges en éducation prioritaire
	Séjour	Echange ou appariement	
Lecture, écriture			1440 €
Culture scientifique, éducation à la santé, orientation scolaire			1200 €
Projets culturels et artistiques			1200 €
Séjours de plein air pendant le temps scolaire			1200 €
Séjours et échanges culturels ou linguistiques dans la limite d'un déplacement à l'étranger par établissement	Séjour	1280 €	1920 €
	Echange ou appariement	1600 €	2400 €
Prévention et apprentissage de la citoyenneté			1200 €
Alimentation, environnement et développement durable			1200 €

Ne peuvent être financés en PAME :

- Des projets d'investissement ou d'équipement,
- Des projets pris en compte dans la dotation de fonctionnement (transports EPS ...) ou des subventions départementales spécifiques (sections sportives, plans d'initiation à des pratiques sportives ...) et, plus généralement, toutes les actions déjà financées par le Département dans un autre cadre,
- La prise en charge de frais pour des compétitions sportives, notamment dans le cadre de l'UNSS.

Nombre de PAME généraux

En raison du nombre élevé de projets présentés, l'ordre de priorité émis par le chef d'établissement est déterminant.

Les aides sont limitées à :

- 7 projets pour les collèges en éducation prioritaire,
- 6 projets pour les autres collèges de plus de 750 élèves (hors SEGPA),
- 5 projets pour les autres collèges de moins de 750 élèves (hors SEGPA).

Dans tous les cas, doivent figurer parmi ces PAME, au minimum :

- 1 projet «lecture, écriture»,
- 1 projet «prévention et apprentissage de la citoyenneté»
- 1 projet «alimentation, environnement et développement durable»

et au **maximum** 1 déplacement à l'étranger.

Nombre de PAME spécifiques

A ces PAME généraux, peuvent s'ajouter des PAME spécifiques :

- pour les élèves de SEGPA,
- pour les élèves d'ULIS (ex UPI),
- pour les élèves de dispositifs relais,
- dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants nouvellement arrivés en France (ENAF), pour l'intégration des élèves ou la découverte de la France et de ses institutions,
- dans le cadre des dispositifs partenariaux «L'opéra, c'est classe», «Entrez dans la danse», «Prix du livre jeunesse de Marseille» et «Les collégiens au printemps du livre de Cassis»

Modalités pratiques

Après saisie des demandes de PAME sur le site www.cg13.fr, le chef d'établissement doit valider et prioriser les demandes à l'adresse qui lui a été indiquée. Seules les demandes validées pourront faire l'objet d'une attribution de subvention par la commission permanente du Conseil général.

Justification et réaffectation

Le collège devra justifier, **avant le 31 décembre 2011**, de l'utilisation des sommes attribuées au titre de l'année 2010/2011, en saisissant le compte rendu à l'adresse indiquée au principal.

Les sommes inutilisées à cette date seront réaffectées sur les PAME de l'année **N + 2, soit 2012/2013**.

Pour toute information :

Marie-José LOARER
04.91.21.23.64 (04.13.31.23.64 à compter du 22 juin 2011)
mariejose.loarer@cg13.fr

L'aide aux transports des collégiens pendant le temps scolaire

Une aide au transport est proposée aux collèges, sous certaines conditions, pour les opérations dont le Conseil général est l'initiateur ou l'un des partenaires. Cette aide doit faire l'objet d'une demande en ligne sur le site cg13.fr.

Montant de l'aide

Pour les opérations figurant au guide des actions éducatives 2011/2012, le montant de l'aide possible est indiqué sur la fiche-action, en ligne sur le site. ("Réel" ou "Forfaitaire").

A / D'une façon générale, il s'agit d'une aide forfaitaire de 120 € par déplacement, et uniquement si le collège doit se déplacer sur une autre commune.

C'est notamment le cas pour la plupart des actions éducatives proposées par le Département nécessitant le transport d'élèves, ainsi que pour l'opération «Une rentrée en images» (dans le cadre des Rencontres photographiques d'Arles), la fête de la science, le salon Métiéràma, les concerts des chorales académiques et «Collège au cinéma», pour les établissements n'ayant pas de salle de cinéma sur leur commune d'implantation.

Il en est de même pour toutes les opérations en liaison avec les établissements culturels départementaux : Archives départementales (Marseille et Aix-en-Provence), Bibliothèque départementale, Museon Arlaten, Musée Départemental Arles Antique, Château d'Avignon, Galerie d'art d'Aix-en-Provence.

B / Le remboursement intégral des frais de transport n'est possible que pour les **sorties nature de la MIDEV** et certaines **actions éducatives spécifiques**, indiquées dans le guide en ligne.

Dans ce cas, le collège doit présenter au préalable deux devis de transporteurs différents. Le déplacement est remboursé sur production de la facture acquittée, sur la base du devis le moins élevé, après saisie validée en ligne par le collège de la demande d'aide.

C / De plus, le Département peut participer, à hauteur de 120 € par car, au financement des transports collectifs organisés par les collèges pour les **SEGPA** dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle. Le collège doit fournir au préalable une lettre décrivant le projet (nombre d'élèves, destination, objectif du déplacement ...).

Modalités pratiques

Les demandes de participation ou de remboursement supposent impérativement :

- la saisie par le collège sur le site cg13.fr (Rubrique Education / Collégiens / Actions éducatives) ;
- la validation en ligne, à l'adresse indiquée au chef d'établissement ;
- en cas de remboursement intégral, l'envoi de la facture acquittée au service des actions éducatives.

Ces opérations doivent intervenir :

- au plus tard le **15 juillet 2011** pour les transports de l'année scolaire 2010/2011,
- au plus tard le **15 juillet 2012** pour les transports de l'année scolaire 2011/2012.

Pour toute information :

Marie-José LOARER
04.91.21.23.64 (04.13.31.23.64 à compter du 22 juin 2011)
mariejose.loarer@cg13.fr



6



7

[Actions artistiques et culturelles]

Depuis bientôt deux décennies, le Conseil général des Bouches-du-Rhône propose des actions artistiques et culturelles au bénéfice des équipes éducatives et des collégiens de notre département.

Dans ce cadre, des centaines d'artistes et de médiateurs culturels, dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque et des arts de la rue, de la lecture et de l'écriture, du patrimoine et de l'architecture, des arts plastiques et de l'audiovisuel, des arts numériques et du multimédia, viennent à la rencontre des collégiens.

Ces actions, en permettant la confrontation directe aux artistes et aux œuvres s'ajoutent à toutes celles organisées ou soutenues par l'institution départementale pour favoriser l'accès à une culture de qualité pour tous.

Ces actions mettent en effet l'élève en situation de spectateur et/ou d'acteur et lui permettent, à travers la rencontre avec l'artiste, par une approche sensible et émotionnelle, de développer son sens critique et son autonomie. Elles contribuent ainsi à son épanouissement et à la formation des jeunes adultes de demain.

C'est parce que le Conseil général des Bouches-du-Rhône est convaincu de l'importance et des conséquences bénéfiques de ces actions artistiques et culturelles pour nos collégiens, tant sur le plan pédagogique que sur le plan personnel, qu'il entend continuer à les développer en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative.



[Actions artistiques et culturelles]

La programmation artistique et culturelle

Les propositions pour l'année scolaire 2011-2012, sont conçues et soutenues conjointement par les directions de la Culture et de l'Éducation. Ce partenariat a permis, en particulier, de proposer aux collégiens de nouveaux dispositifs contribuant à la création d'œuvres spécifiques et au développement de la diffusion de ces propositions à l'intérieur de l'établissement scolaire. Le lien entre les actions éducatives et les structures culturelles départementales s'est ainsi singulièrement renforcé et le travail en direction des élèves s'inscrit au cœur des politiques culturelle et éducative départementales.

Les interventions proposées tiennent compte des différentes esthétiques ainsi que du rapport au jeune public. Les œuvres présentées questionnent les collégiens et leur donnent un espace de parole. Dans de nombreuses propositions artistiques et culturelles, apparaissent en particulier des rapports à l'écriture comme dans le slam, la chanson, le théâtre ...

Nombreuses sont les actions aboutissant à des productions dans les collèges et quelquefois dans les équipements culturels avec une ouverture pour les parents et la communauté éducative mais aussi le tout public. Elles s'appuient également sur les structures culturelles et permettent de travailler à partir du territoire dans lequel l'établissement scolaire est implanté.

Ces ateliers sont complémentaires des dispositifs de l'Éducation nationale et offrent aux équipes éducatives des supports exploitables pour des projets envisagés dans le cadre scolaire, à partir notamment du volet culturel des projets d'établissements.

Pour connaître les actions proposées et s'inscrire : uniquement sur le site www.cg13.fr / rubrique Education / Collégiens / Actions éducatives

Pour toute information :

Michel RENAUDIN

04.91.21.23.20 (04.13.31.23.20 à compter du 22 juin 2011)

michel.renaudin@cg13.fr

PAROLES D'ARTISTES ET D'ÉQUIPES ÉDUCATIVES

«Chaque fois que je pénètre dans un collège pour y mener une action de sensibilisation à la danse, je me sens engagée dans un pari au bord de l'impossible.

Six classes, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, assistent tout d'abord à la représentation d'un module chorégraphique de la Compagnie Grenade, suivie d'une discussion ; enfin, la plupart participent à un atelier chorégraphique.

Le défi est de taille car ces enfants et adolescents se côtoient tous les jours tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Ils se connaissent, s'apprécient ou se chamaillent, et remettent en cause, à cet âge le monde qui les entoure (parents, professeurs, intervenants extérieurs - en règle générale la plupart des adultes qu'ils côtoient) ;

J'ai été sidérée à chaque fois de voir leur progression au cours de ces heures passées ensemble.

D'abord rétifs, l'air moqueur et l'allure fière, ils installent avec nous un rapport de force nous plaçant dans un état d'inquiétude et d'incertitude ; puis peu à peu, après avoir vu les danseurs professionnels effectuer des mouvements de qualité empreints d'un métissage qui leur parle, nous les voyons progressivement ouvrir leur corps et leur mental et braver au cours de l'atelier de pratique le regard des autres (collégiens, danseurs et professeurs).

La virtuosité et l'implication des danseurs les atteignent dans leur intimité et les freins causés par la perpétuelle remise en cause adolescente lâchent pour laisser apparaître des moments de grâce subtils et émouvants. De magnifiques duos (danseurs / collégiens) se mettent en place et le brouhaha des voix entendues au début de l'intervention se transforme en un silence plein de sens et de mystère.

C'est pour nous alors un très beau cadeau d'avoir réussi à pénétrer l'âme de ces adolescents et d'y avoir laissé peut-être une parcelle de lumière et de beauté.»

Josette BAÏZ, chorégraphe et directrice de la compagnie et du groupe Grenade

«J'aime aller dans les collèges à la rencontre des enfants, j'en ressens la nécessité : au-delà de la pratique artistique, se joue leur devenir de citoyen.

Les sensibiliser à l'art, c'est éveiller leur curiosité, leur esprit critique, et favoriser la rencontre avec eux-mêmes. C'est aussi une façon de transmettre le témoin, et pourquoi pas de susciter des vocations.»

Frédéric NEVCHEHIRLIAN, slameur et musicien, association Interne-Externe



PAROLES D'ARTISTES ET D'ÉQUIPES ÉDUCATIVES

«Le collège Jean-Claude IZZO, établissement de l'éducation prioritaire, a choisi comme un des axes de son projet d'établissement : "développer les actions culturelles et sportives pour favoriser l'épanouissement, les apprentissages et l'ouverture au monde (2011/2013).»

Ce choix s'inscrit naturellement dans la démarche éducative chère à Jean-Claude IZZO qui écrivait : "Marseille, ma ville, n'est pas une fin en soi. Mais seulement une porte ouverte. Sur le monde, sur les autres. Une porte qui resterait ouverte, toujours."

Les actions artistiques et culturelles proposées par le Conseil Général dans le cadre des actions éducatives choisies en partenariat avec l'Inspection Académique contribuent, tout au long de l'année, à permettre à un maximum d'élèves de découvrir les formes les plus diverses du spectacle vivant ou de la création artistique.

Cette découverte s'inscrit dans un véritable contexte pédagogique qui associe étroitement l'équipe pédagogique qui en a fait le choix. Les propositions dépassent le simple fait que l'élève ne soit que spectateur de la production artistique proposée qui, systématiquement, est accompagnée d'une préparation en amont et/ou d'une exploitation après le spectacle.

Dans certains cas, ces propositions permettent aux élèves d'une classe de découvrir les étapes de la création artistique, et d'en être les véritables acteurs. La pertinence des actions proposées et leurs diversités sont approuvées par les enseignants qui ont parfois du mal à faire des choix tant «le besoin d'ouverture est grand» pour nos élèves, qui sont dans leur quotidien familial, à mille lieux des structures culturelles qui sont pourtant nombreuses sur le centre ville.

Cette lutte contre la fracture culturelle passe aussi par l'aide qu'apporte le Conseil Général à la mise en œuvre de certaines actions et autres partenariats culturels de l'établissement, soit au titre des PAME, soit dans le cadre d'autres dispositifs comme Culture Collège Territoire.

Pour notre établissement, cela a permis de renforcer notre partenariat avec le Théâtre de la Minoterie et de permettre en 4^{ème} et 3^{ème} d'offrir, à près d'une quarantaine d'élèves, la possibilité d'avoir une pratique théâtrale personnelle ... pratique culturelle personnelle qui permettra pour certains de choisir une des options théâtre au baccalauréat ... ou tout simplement de vivre des moments heureux, de s'épanouir et "de s'ouvrir sur le monde ... sur les autres."»

Bernard RAVET, principal du collège Jean-Claude IZZO, à Marseille

«En tant qu'enseignante, je tiens à souligner l'importance des actions éducatives proposées par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans la mise en œuvre de mon programme.

Grâce à ces interventions, que je sollicite régulièrement, j'ai pu mener à bien plus efficacement deux thèmes : environnement et développement durable d'une part, et approche artistique et culturelle d'autre part.

Il me semble difficile d'aborder de tels objectifs sans proposer aux élèves de sortir sur "le terrain"!

En ce qui concerne l'écologie, les élèves ont pu acquérir une meilleure connaissance de leur environnement proche (étang de Berre et Marseille) en les sensibilisant sur le terrain à la beauté de la nature et aux problèmes de pollution à partir d'activités variées. Une réelle prise de conscience est alors possible ... dans le prolongement des activités d'enseignement.

Quant au théâtre, il me semble difficile de l'enseigner et de le lire sans s'appuyer sur la confrontation directe aux artistes, au spectacle "vivant", qui est la nature même de cet art ... Ainsi les élèves peuvent assister à une mise en scène et discuter directement avec des acteurs présents dans le collège.

Je peux témoigner à partir de mon expérience que les différentes actions éducatives qui nous sont proposées, en permettant une réelle implication des élèves, sont un véritable atout pour les enseignants.»

Brigitte MENNILLO, professeur de français au collège Henri Bosco, à Vitrolles

Les établissements culturels départementaux

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil général des Bouches-du-Rhône souhaite permettre l'accès du plus grand nombre à une culture de qualité.

Dans cette perspective, en complément au soutien apporté à l'ensemble de la vie culturelle départementale, en complément à la programmation artistique et culturelle proposée dans le guide en ligne des actions éducatives, le Conseil général gère directement de nombreux établissements culturels ouverts en permanence à tous les publics et bien entendu aux collégiens.

Nous vous invitons à consulter en ligne les espaces dédiés à la présentation de ces établissements et aux multiples propositions conduites qui sont autant d'opportunités dont vous pouvez vous saisir.

Les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône

Les ABD Gaston DEFFERRE à Marseille
18-20 rue Mirès, BP 10099 13303 Marseille cedex 03,
Tel. : 04 91 08 61 00

Le site des Archives Départementales à Aix-en-Provence

25 Allée de Philadelphie, 13100 Aix-en-Provence
Tel : 04 42 52 81 90
Courriel : archives13@cg13.fr,
site internet : www.archives13.fr

La Bibliothèque Départementale

Les ABD Gaston DEFFERRE à Marseille
18-20 rue Mirès, BP 10099 13303 Marseille cedex 03,
Tel. : 04 91 08 61 00
Courriel : biblio13@cg13.fr
site internet : www.biblio13.fr

Le Musée Départemental Arles Antique

Presqu'île du Cirque Romain, 13200 Arles
Tel : 04 90 18 88 88
Courriel : info.mapa@cg13.fr
site internet : www.arles-antique.cg13.fr

Le Museon Arlaten, Musée Départemental d'Ethnographie

29 rue de la république, 13200 Arles
Tel : 04 90 93 58 11
Site internet : www.museonarlaten.fr

Le domaine Départemental du Château D'Avignon

13460 Les-Saintes-Marie-de-la-Mer
Tel : 04 90 97 58 60

La Galerie d'Art du Conseil général

21 bis Cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence
Tel : 04 42 93 03 67



[Prévention et apprentissage de la citoyenneté]

Favoriser la citoyenneté, le respect de l'autre mais aussi prévenir les comportements à risque et soutenir les collégiens dans leur quotidien sont des démarches essentielles pour le Conseil Général qui entend ainsi contribuer à l'égalité des chances et à l'apprentissage du mieux vivre ensemble.

C'est pourquoi, au-delà des projets mis en place par les établissements eux-mêmes (cf. pages 5 à 7 l'aide aux initiatives des collèges), des actions éducatives vous sont proposées, qui ont pour objectifs de soutenir les équipes pédagogiques dans leur mission d'éducation à la responsabilité et de leur offrir la possibilité d'étoffer les outils mis à la disposition des collégiens.

Leurs thématiques sont les suivantes :

- La citoyenneté dans tous ses états, nouvelle thématique transversale,
- Les filles et les garçons, égalité de droits et respect entre nous,
- La protection de l'enfance et la prévention des violences,
- La rencontre des différences, sur la lutte contre toutes les discriminations et l'intégration des personnes handicapées,
- Transports et citoyenneté.

Ces actions sont construites d'après deux modèles complémentaires, dans le but de varier les approches possibles :

- apport de connaissances et d'informations fondamentales sur la loi, pour permettre à l'élève d'acquérir une culture de l'égalité ;
- réflexion et déconstruction de clichés sur les représentations pour permettre à l'élève de réfléchir sur son comportement (ateliers de théâtre, débats, théâtre-forum ...).

Dans toute la mesure du possible, ces actions, qui s'adressent à l'ensemble des collèges publics départementaux, doivent être menées en lien avec le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) de l'établissement.

La présence d'un adulte référent du collège est obligatoire lors du déroulé de ces actions, sur l'ensemble des thématiques.

Pour connaître les actions proposées et s'inscrire : uniquement sur le site www.cg13.fr / Rubrique Education / Collégiens / Actions éducatives

[Prévention et apprentissage de la citoyenneté]

La citoyenneté dans tous ses états

Cette nouvelle thématique, qui se veut très transversale, regroupe des actions nouvelles, mais aussi des interventions auparavant proposées dans d'autres thématiques.

Elles permettent, en "faisant appel au passé pour parler d'avenir", de s'interroger sur l'engagement citoyen et la responsabilité de chacun dans la construction de notre Monde, au travers notamment de témoignages ou de spectacles sur la résistance.

Mais sont aussi interrogées la pratique et la lecture de l'information, dans des médias aussi divers que la presse écrite, la radio ou Internet, afin de participer à la construction de citoyens informés.

Des espaces santé jeunes se proposent par ailleurs d'intervenir, afin de bâtir avec des collèges de leur territoire un projet d'actions dans tous les domaines de la prévention. Ces actions, expérimentales, ne concernent cette année que certains territoires, précisés dans les fiches-actions.

Enfin, le Département souhaite faire connaître l'économie sociale et solidaire à nos jeunes et plus particulièrement aux collégiens. Cette économie, fortement ancrée sur un territoire, place l'homme au cœur des systèmes et touche à tous les pans de la vie quotidienne : le bien consommer, la gestion des déchets, le bâtiment durable, la mobilité douce, le vivre ensemble et la citoyenneté. Porteuse de sens et pourvoyeuse d'emplois non délocalisables, elle est également l'un des acteurs majeurs de l'innovation sociale face aux nouveaux enjeux de la société (enjeux économiques, sociaux et environnementaux). Les actions proposées permettront ainsi la découverte de nouveaux métiers et d'une autre manière de vivre l'économie, dans le respect de l'autre.

Pour toute information :

Vincent BUTEAU
Tel : 04.91.21.23.51 (04.13.31.23.51 à compter du 22 juin 2011)
vincent.buteau@cg13.fr

Les filles et les garçons, égalité de droits et respect entre nous

Le Département propose aux collèges des actions sur les droits des femmes et le respect entre les filles et les garçons, afin de susciter une réflexion sur les rapports de pouvoir, prévenir les situations de violence, instaurer un climat de respect mutuel entre les sexes et une égalité plus grande entre filles et garçons.

Elles viennent appuyer la convention interministérielle signée en juin 2006 pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif. Celle-ci préconise notamment d'assurer une éducation à l'égalité entre les sexes par la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation aux stéréotypes sexistes.

Le fort engagement du Département dans cette thématique le conduit à vous proposer des actions éducatives, en accord avec l'Inspection académique et appuyées par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Elles sont destinées à l'ensemble des équipes éducatives et médico-sociales (conseillers principaux d'éducation, enseignants, infirmières, assistantes sociales, ...) et doivent s'inscrire dans les enseignements dispensés car l'égalité entre filles et garçons est non seulement un objectif transversal de l'action éducative mais aussi un enjeu important dans la construction de relations harmonieuses entre les genres dans notre société.

Ces actions visent à doter les collégiens et les collégiennes d'informations et de connaissances fondamentales et à leur permettre de réfléchir à leurs représentations.

Les actions proposées permettent de varier les approches et s'articulent autour :

- d'interventions artistiques basées sur le théâtre, la danse, l'animation d'ateliers, théâtre, danse, cinéma, suivis de débats,
- de théâtre forum,
- d'interventions sur l'égalité des droits, le rapport à la loi, la prévention des violences sexistes et l'éducation à la citoyenneté,
- d'expositions,

Pour toute information :

Anne KRAVETZ,
Tel : 04.91.21.23.26 (04.13.31.23.26 à compter du 22 juin 2011)
anne.kravetz@cg13.fr

PAROLE D'INTERVENANT

«Le Planning Familial intervient depuis de nombreuses années sur l'éducation à la sexualité et les relations de genre dans les collèges du département. Cette expérience nous a montré, année après année, à quel point la question des rapports de genre à l'adolescence est centrale. Les tensions entre filles et garçons à l'adolescence ne datent pas d'aujourd'hui, et on ne peut pas dire qu'elles soient, en soi, un problème. Mais elles aboutissent parfois, trop souvent peut-être, à de l'incompréhension, de l'agressivité, de la violence parfois. Les adolescents sont pris dans un faisceau d'injonctions pas faciles à concilier : les rôles assignés aux hommes et aux femmes qu'ils sont en train de devenir, les codes sociaux liés à l'adolescence, les interdits réels ou supposés liés à une appartenance culturelle ou sociale...

L'ouverture d'espaces de dialogue, de débat, de rencontre autour de cette question des relations filles/garçons au collège est donc fondamentale. Pour réduire les incompréhensions, les tensions, les stéréotypes, l'ignorance qu'on peut avoir de l'autre. Pour prendre conscience des attitudes dans lesquelles on peut être enfermés, pour débattre autour de l'égalité, des rapports de pouvoir, des rôles assignés au masculin et au féminin...

Dans cet espace de parole, l'ouverture de débats non mixtes est paradoxalement importante : la possibilité de s'exprimer sans le poids du «jeu de rôle» qu'on se doit de jouer face à l'autre sexe, sans ce «donner à voir» qui fausse souvent le débat. Sans pour autant négliger le fait qu'au sein d'un groupe de même sexe, la parole peut aussi être contrôlée, régie par certains codes difficiles à transgresser... mais une fois cette parole non mixte libérée, il faut aussi trouver l'espace d'un dialogue entre filles et garçons, où chacun puisse entendre l'autre, débattre, confronter, sortir des stéréotypes et se rencontrer.

L'objectif visé ici est ambitieux. On ne déconstruit pas des schémas ancrés dans la société en quelques heures. Mais dans un monde idéal, cet espace de parole existerait chaque année, pour tous les élèves, à chaque âge de la scolarité. Il dépasserait le face à face entre élèves et intervenants extérieurs pour s'inscrire dans une logique de partenariat avec les équipes éducatives et les parents. En attendant que ce monde idéal existe, les actions proposées dans ce catalogue permettent de semer des graines qui permettront à ces adolescents de réfléchir, débattre, se questionner... et c'est à nous tous, communauté éducative au sens large, de les accompagner dans ce sens.»

Lisa TICHANE, présidente du Mouvement français pour la Planning familial 13

La protection de l'enfance et la prévention des violences

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département propose depuis plusieurs années aux collèges des Bouches-du-Rhône des outils de sensibilisation au phénomène de l'enfance en danger et aux droits de l'enfant, mais aborde également des questions relatives à l'adolescence (telle la construction identitaire) et œuvre à la prévention des violences et des conduites addictives et à risque (mal-être, suicide...)

Les actions éducatives sur ces thèmes visent à instaurer une dynamique de parole et d'échange afin de favoriser le débat et d'amener les collégiens à mieux se connaître et à s'interroger sur leurs réactions propres, tout en les informant sur les dispositifs et possibilités d'aide existants. Elles permettent aussi de contribuer à la sérénité du climat dans les collèges et à la responsabilité civique des collégiens.

La dimension artistique et culturelle dans laquelle s'inscrivent certaines actions permet d'aborder ces problématiques par un biais original.

Sous la forme de représentations théâtrales, de théâtre forum, de débats et d'interventions de juristes, certaines d'entre elles mettent en exergue les différents aspects de la violence pour la prévenir et susciter la réflexion.

Pour toute information :

Nicole VALERO (protection de l'enfance)

Tel : 04.91.21.23.21 (04.13.31.23.21 à compter du 22 juin 2011)

nicole.valero@cg13.fr

Patrick GONZALEZ (prévention des violences)

Tel : 04.91.21.23.67 (04.13.31.23.67 à compter du 22 juin 2011)

patrick.gonzalez@cg13.fr

Inspection académique (service social en faveur des élèves) :

Maryvonne AZARD – 04.91.99.67.23

maryvonne.azard@ac-aix-marseille.fr

PAROLE D'INTERVENANT

«Cela fait maintenant huit ans que nous travaillons en collaboration avec la direction de l'éducation dans le cadre des actions éducatives, et que je suis convaincue de l'utilité de nos interventions dans les collèges. Il est plus qu'utile aujourd'hui, indispensable de favoriser les échanges entre les artistes et les équipes enseignantes, et par là, entre les élèves et les institutions. Ces liens privilégiés, créent une dynamique de travail dans la prévention des violences, et donnent tout leurs sens aux valeurs citoyennes, fondatrices de notre société.

Evoquer la violence est le meilleur moyen de la prévenir. Le théâtre est un excellent outil. En sublimant les situations et les émotions, il permet de dépasser la vraie vie, d'aller plus loin dans la réflexion, pour mieux revenir aux problèmes du quotidien. Alors le dialogue s'ouvre, les idées fusent, les tabous tombent. On parle tous de la même chose, au même moment.

Quand nous jouons dans les collèges, malgré les conditions techniques difficiles, nous rencontrons un public attentif, respectueux, avide d'échanges. La richesse de ces moments démontre que le théâtre, les arts, la culture en général, doivent rester partie prenante dans la vie de nos collégiens et du système éducatif. Bien menées, les actions éducatives ont un impact évident et constructif. Nous sommes heureux d'en être l'un des acteurs.»

Tiphaine Anne PIFFAULT (La Troupe de M. Tchoum)

La rencontre des différences

Permettre aux élèves de vivre ensemble dans le respect de chacun, quels que soient sa culture, ses origines, ses choix de vie, sa différence et de s'enrichir ainsi au contact de l'autre est une des priorités de la politique éducative du Département.

C'est pourquoi des actions éducatives sont proposées à tous les collèges publics afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme, et de prévenir les phénomènes de discriminations tels que définis par la loi.

Elles ont pour objectifs d'amener les collégiens à réfléchir sur le respect mutuel, de favoriser une plus grande connaissance de l'autre par une prise de conscience des préjugés, d'informer sur les questions d'identité pouvant entraîner rejet et incompréhension et de favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein du collège et de la cité.

Les interventions sont déclinées selon les axes suivants :

- informer et expliquer les droits, la justice, les institutions en rappelant les principes d'égalité et d'accès aux droits pour tous,
- permettre une meilleure connaissance de l'autre, devenir citoyen d'un Etat multiculturel et ouvert et accepter toutes les différences,
- aider les élèves à comprendre les mécanismes qui conduisent au rejet et favoriser chez eux une prise de conscience et un engagement citoyens.

Pour toute information :

Nicole VALERO (lutte contre les discriminations)
Tel : 04.91.21.23.21 (04.13.31.23.21 à compter du 22 juin 2011)
nicole.valero@cg13.fr
Patrick GONZALEZ (intégration des personnes handicapées)
Tel : 04.91.21.23.67 (04.13.31.23.67 à compter du 22 juin 2011)
patrick.gonzalez@cg13.fr

PAROLE D'INTERVENANT

«Ce qui freine, voir empêche les rencontres relève de la peur de l'inconnu, agrémentée des préjugés qui se posent comme une barrière invisible entre les personnes.

Des préjugés, nous en avons tous, mais nous n'avons pas tous l'occasion de les questionner.

C'est pourquoi nous ne doutons pas de l'intérêt d'intervenir auprès des collégiens autour des concepts d'égalité et de laïcité qui, au-delà de garantir une égalité en droits, favorisent l'acceptation des différences et permettent de vivre ensemble.

Nos expériences d'interventions nous confortent, à chaque fois, dans la pertinence des actions et les rendent même indispensables à nos yeux. En effet, nous constatons que les préjugés véhiculés au sein de notre société sont bien présents au sein de notre jeunesse.

Cela nous rappelle que le traitement d'autrui de façon égalitaire, quelles que soient les différences d'origine, de sexe, de nationalité, de couleur de peau, de conditions économiques et sociales, d'opinion politique, de santé, physiques ... n'est pas un réflexe mais nécessite bien un apprentissage.

Quel que soit le support pédagogique utilisé, ouvrir la discussion sur les stéréotypes et les principes d'égalité et de laïcité, permet une meilleure appropriation de ces notions. Notions qui représentent la base d'une communication pour ne pas simplement vivre les uns à côté des autres.

Faire vivre ces concepts et continuer à déconstruire les préjugés favorise la rencontre effective des personnes et l'enrichissement produit par ces interactions. Nous le constatons au cours même des interventions quand les collégiens se découvrent et passent les barrières qu'ils s'étaient imposés, finissant paradoxalement par se trouver plus de points communs que de différences.

Ainsi, la force et la portée des interventions se situent justement dans les échanges et réflexions suscitées, tant entre les professionnels intervenants et les jeunes qu'entre les jeunes eux-mêmes. La prise de conscience de ne pas se reposer sur ses acquis mais bien de poursuivre la remise en question de ces derniers, afin d'éviter les pièges de la fermeture, du rejet, de l'exclusion et du repli sur soi contribuent à nous convaincre de l'utilité des actions "Rencontre des différences".

Elles représentent des clés, fournies aux jeunes générations, afin de perpétuer le travail engagé par nos pairs dans l'objectif d'offrir une société égalitaire, fraternelle et libre.»

Shanti KAISER, Co-directrice de l'ADEJ



Transports et citoyenneté

Les jeunes du département des Bouches du Rhône sont sur-représentés dans les accidents de la circulation routière. La tranche d'âge 14/17 ans représente 5,1% de la population départementale et 8% du total des victimes. Chaque année, plusieurs enfants trouvent la mort sur la route et beaucoup sont handicapés.

Pour agir face à ce fléau et préparer les conducteurs de demain à leurs responsabilités de citoyens de la route, le Conseil général des Bouches-du-Rhône sensibilise depuis des années les collégiens aux dangers de la circulation routière et à leurs conséquences, au travers de l'opération «Partage ta route !».

Par ailleurs, comme l'an dernier, la police autoroutière propose aux collèges volontaires une demi-journée de sensibilisation en octobre 2011. Une nouvelle action sur la conduite maîtrisée d'un deux-roues vous est proposée pour l'année 2011-2012.

D'autre part, pour lutter contre les comportements à risque et les incivilités dans les transports ferroviaires, une action intitulée «Voyageur et citoyen» est proposée par la SNCF.

Pour toute information :

Pascal LEGOUPIL (Direction des routes),
Tel : 04.91.21.36.43 (04.13.31.36.43 à compter du 22 juin 2011)
pascal.legoupil@cg13.fr
Patrick GONZALEZ
Tel : 04.91.21.23.67 (04.13.31.23.67 à compter du 22 juin 2011)
patrick.gonzalez@cg13.fr

PAROLE D'INTERVENANT

«C'est par ce que nous souhaitons faire prendre conscience aux jeunes des risques qu'ils encourent sur la route, que nous œuvrons chaque jour. Tous les membres de l'association ERRHA travaillent avec force et conviction à ce que les conducteurs de demain aient un comportement plus citoyen et moins risqué.

A travers l'action "Partage ta route", nous avons trouvé un moyen formidable de toucher un maximum de collégiens. Nous espérons que cette sensibilisation au monde du handicap et aux dangers liés à la route soit un élément essentiel à l'évolution des représentations sociales des collégiens et, à travers eux, de celles de leurs parents.

Nous croyons fortement en l'action que le Conseil général des Bouches-du-Rhône nous a confiée, et nous avons à cœur de contribuer à une diminution du nombre d'accidents sur les routes de notre département.»

Anne GIRIBONE, directrice de l'association ERRHA (Education Routière et Respect du Handicap)



[Education à l'écocitoyenneté et promotion de la culture scientifique]

Depuis plusieurs années, le Département propose des sorties-nature qui sont autant d'occasions de découvrir les sites naturels des Bouches-du-Rhône et de rencontrer les hommes et les femmes qui y vivent.

La collectivité, propriétaire de nombreux domaines naturels, participe activement à la protection des forêts, la valorisation des espaces naturels, l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, le traitement des déchets et la prévention des risques majeurs. Elle soutient un grand nombre d'associations et veille à la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux.

Le Département a décidé de renouveler cette année les propositions d'actions sur l'ensemble de ces thèmes et sur la promotion de la culture scientifique.

Par ailleurs, les établissements pourront s'inscrire au concours "Collèges fleuris", organisé par le Comité Départemental du Tourisme afin de favoriser une démarche environnementale dans les établissements.

Pour connaître les actions proposées et s'inscrire : uniquement sur le site www.cg13.fr / Rubrique Education / Collégiens / Actions éducatives



18

[Ecocitoyenneté et culture scientifique]

Les sorties-nature de la Midev... à la découverte des espaces naturels de notre département

Le Conseil général vous convie cette année encore à découvrir les espaces naturels des Bouches-du-Rhône, avec les éco-guides de la Mission départementale d'éducation à l'environnement (Midev).

La confrontation avec le terrain reste une démarche irremplaçable pour des élèves qui, parfois, n'ont jamais "mis un pied" dans la nature.

Les sorties de découverte de la nature sont accompagnées par un éco-guide. Elles durent une journée entière. Elles s'adressent à tous les niveaux et à toutes les matières, mais à une seule classe à la fois. Pendant ces journées, les élèves sont sous l'autorité et la responsabilité des enseignants qui accompagnent la classe.

Une sortie met en évidence la nécessité d'un développement durable des espaces naturels visités en privilégiant la marche comme moyen de découverte, en donnant toute sa place à la dimension émotive, en recherchant les traces des activités humaines passées et leurs impacts sur le milieu, en permettant de rencontrer des professionnels qui vivent dans ces espaces, en adoptant des comportements respectueux d'un environnement inhabituel pour beaucoup d'élèves.

On insistera aussi sur des objectifs comportementaux et écocitoyens :

- pour favoriser l'observation et l'écoute, les élèves sont dispensés de baladeurs et de téléphones portables
- pour respecter la nature, chaque élève est responsable de ses déchets et les met dans son sac poubelle individuel. Bien entendu, on ne casse pas les plantes et on ne tue pas les animaux (même les insectes !)
- on respecte ses camarades, on ne se bouscule pas, on aide un camarade en difficulté et on dit « bonjour » aux randonneurs que l'on croise.

La sécurité est le souci principal des accompagnateurs. Les règles sont données aux élèves et doivent être respectées, faute de mettre l'élève, voire le groupe en danger.

Une attention particulière sera apportée à l'équipement (sac à dos, chaussures, vêtement de pluie ...) adapté aux conditions climatiques.

Déroulement du projet

Durée : une journée, départ du collège à 8h, retour au collège à 17h, voire plus

Nombre d'intervenants : un éco-guide du Conseil général

Public : une classe, de tous niveaux

Modalités techniques

Avant la sortie

- l'enseignant saisit une demande de sortie nature sur le site www.cg13.fr / Rubrique Education / Collégiens / Actions éducatives.
- la demande apparaît sur la messagerie du principal qui la valide (au plus trois sorties par an).
- Le Conseil général valide la proposition selon la disponibilité des éco-guides et envoie au principal du collège par courriel une confirmation qui précise le déroulement de la journée.
- Le collège confirme la sortie nature en renvoyant par courriel à midev@cg13.fr la fiche « sortie nature » renseignée.
- Le collège réserve le car.

Après la sortie

- Les élèves rédigent un compte-rendu et l'envoient par courriel à midev@cg13.fr : texte (.doc) et photos (.jpg) en pièces jointes. Le compte-rendu est mis en ligne sur le site du Conseil général.
- Les enseignants complètent la fiche « Bilan d'une sortie nature ».
- Les frais de transport peuvent être remboursés en totalité par le Conseil général, selon les modalités précisées page 7 de ce guide.

Et pour un élève handicapé ?

Tous les élèves peuvent participer à une sortie nature. La longueur et la difficulté du parcours sont adaptées au groupe classe. Si des participants sont handicapés moteur et ne peuvent pas marcher, l'association Handi Cap Evasion 13 prend en charge son déplacement. Pour cela, plusieurs accompagnateurs utilisent une «joëlette», chaise roulante conçue pour la randonnée. Ainsi la journée partagée par tous les élèves sans exclusive sera d'autant plus riche.

<http://hce.free.fr>
Handi Cap Evasion 13
58 route des Camoins
13011 Marseille
Tel : 04 91 44 18 53

Pour toute information :

Bernard OLLIER - Tel : 04 91 21 23 09
(04.13.31.23.09 à compter du 22 juin 2011)
06 11 72 55 65
Joël LAURENT - Tel : 04 91 21 23 08
(04.13.31.23.08 à compter du 22 juin 2011)
06 11 72 54 15
midev@cg13.fr



19

Un pique-nique «équitable»

Le meilleur moment de la journée...

... au dire des élèves, mais trop souvent négligé au niveau de la préparation.

Nous vous proposons d'y réfléchir avec les élèves, le cuisinier, l'infirmière, l'éco-guide... et de vous aider à confectionner un vrai pique-nique bon, équilibré, respectueux de l'environnement et en conformité avec les normes d'hygiène.

Voir les détails du projet en ligne ...



Mais aussi ... la découverte des domaines départementaux

Les éco-guides de la Maison Sainte Victoire interviennent bien au-delà de ce seul massif, sur l'ensemble des espaces naturels sensibles dont le Département est propriétaire : Calanques, Garlaban, Sainte-Baume, Sainte Victoire, Camargue, ...

C'est avec une volonté forte d'accueil et de protection que la collectivité a mis en place des visites guidées encadrées par des éco-guides diplômés d'Etat

Basés à la Maison de Sainte Victoire, à Saint Antonin sur Bayon, ils proposent des sorties pédagogiques sur l'ensemble des domaines départementaux, dont la liste est consultable sur le site www.cg13.fr à la rubrique «Environnement».

Les thématiques de ces sorties sont à préciser avec le ou les enseignants, mais les notions de fragilité et de respect de l'environnement seront systématiquement abordées et les éco-guides seront très attentifs au comportement des participants dans ce domaine.



Pour tout renseignement ou inscription :

Caroline GALIERO et Nicolas BERTUCCELLI

Tel : 04 42 66 84 40 / 06 09 70 87 33

ecoguides@cg13.fr

PAROLE D'INTERVENANT

«La prise de conscience de l'épuisement des ressources énergétiques, l'observation du dérèglement climatique ou la connaissance des modes de production d'énergie sont autant de sujets qui interpellent les collégiens au quotidien. Ils prennent conscience des problèmes globaux et sont incités à chercher des solutions alternatives locales, tout en changeant leurs comportements.

Le projet de construction d'éoliennes, par exemple, propose de montrer le fonctionnement d'un aérogénérateur, tout en le fabriquant, élément par élément, au rythme de la classe, et ainsi de s'approprier le savoir par la réalisation des pièces de l'objet. Les collégiens sont toujours très heureux de montrer leurs productions, toutes différentes, et présentent régulièrement leurs œuvres aux autres classes du collège, lors de journées portes ouvertes ou de restitution des projets réalisés dans l'année.»

Association "Ecopolenergie"

Environnement et développement durable

Notre département est riche de son environnement naturel et des associations qui agissent au quotidien pour le protéger, le valoriser et le faire découvrir à tous, et notamment aux collégiens.

Dans le cadre des actions éducatives, ces associations veulent contribuer à la prise de conscience par les jeunes de leur appartenance à un territoire qui, en garantissant leur existence, implique pour eux des droits et des devoirs.

Les actions proposées mêlent interventions en classes, expositions, pièces de théâtre, actions artistiques et sorties encadrées sur site.

5 thèmes sont visités :

- l'eau et la protection des milieux aquatiques,
- l'air,
- les risques majeurs,
- la gestion des déchets
- et la maîtrise de l'énergie.

Ils permettent de découvrir comment chacun de nous peut, par de simples gestes éco-citoyens quotidiens, participer à un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre l'avenir.

Ainsi, par exemple, en matière de gestion des déchets, il s'agit de prendre conscience, à partir de l'appréhension de la biodiversité, des dommages environnementaux causés par les déchets et d'aborder le compostage ainsi que les systèmes de collectes et de traitements existants et leurs limites. Apparaît alors la nécessité de réduire les déchets à la source en interrogeant nos habitudes de consommation, en luttant contre le gaspillage, et en développant la revalorisation et le réemploi.

Ces actions peuvent initier une démarche à l'échelle du collège, en proposant la création d'une charte éco-citoyenne ou d'un projet de gestion éco-responsable de l'établissement.

Pour toute information :

Rosine MUR-BACQUER

Tel : 04.91.21.21.74 (04.13.31.21.74 à compter du 22 juin 2011)

rosine.murbacquer@cg13.fr

Blanche DE LA CRUZ (Gestion des déchets)

Tel : 04.91.21.23.76 (04.13.31.23.76 à compter du 22 juin 2011)

blanche.delacruz@cg13.fr

Et aussi ...

Le Département a mis en ligne sur son site un «guide pour une gestion éco-citoyenne des déchets dans les collèges», à partir d'une expérience dans des collèges pilotes.

www.cg13.fr, Rubrique Cadre de Vie / Environnement

PAROLE D'INTERVENANT

« En tant qu'animateur en charge des sorties "Interprétation et lecture de paysages littoraux" et "Découverte des activités littorales" en mer et sur le port de La Ciotat, j'ai été étonné et favorablement impressionné par l'intérêt témoigné par les collégiens quant à différentes thématiques liées au Développement Durable.

Ainsi, des sujets comme la préservation de la biodiversité ou l'impact des activités humaines sur le milieu naturel, qui peuvent sembler assez éloignées des préoccupations habituelles des collégiens, sont accueillies avec beaucoup d'attention et de sérieux de la part des élèves, ce qui est de bonne augure pour un futur plus respectueux de l'environnement en général et du milieu marin méditerranéen en particulier. »

Atelier Bleu ; CPIE côte provençale

« Les journées éco citoyennes proposent aux collégiens de s'impliquer concrètement dans la protection de la nature. Si certains collégiens arrivent avec des a priori négatifs sur les opérations de nettoyage - "on n'est pas des éboueurs ; ce ne sont pas mes déchets, je ne les ramasse pas..." - ils prennent rapidement un réel plaisir à participer à enjoliver les espaces naturels et très vite, la corvée se transforme en jeu "du plus gros sac de déchets".

En exprimant une vraie fierté pour leur participation à une action d'intérêt collectif - "Franchement, ils peuvent nous dire merci" - valorisés par leurs propres actes, les collégiens sont plus réceptifs pour discuter, autour du pique nique éco citoyen, des conséquences des choix individuels de consommation sur l'environnement. Le débat est lancé et les jeunes sont conscients qu'ils ont leur mot à dire pour faire face aux enjeux environnementaux du 21^{ème} siècle. »

Loïc PANZANI (NATUROSCOPE)

La promotion de la culture scientifique



Le Département encourage la pratique d'activités scientifiques et techniques chez les jeunes depuis des années, au travers de son dispositif «Projets Scientifiques et Techniques» (cf. page 27 "13 Initiatives Jeunes") ou par le soutien à différentes manifestations.

Dans ce cadre, des ateliers scientifiques sont à nouveau proposés aux établissements. Mais d'autres manifestations vous sont également ouvertes qui, par exemple, permettent de créer des ponts entre sciences et cinéma.

Pour toute information :

Rosine MUR-BACQUER

Tel : 04.91.21.21.74 (04.13.31.21.74 à compter du 22 juin 2011)
rosine.murbacquer@cg13.fr

Le programme PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques), qui lie le Département à l'Université de Provence, a pour but de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche des collégiens. Il propose de soutenir des actions destinées à créer des liens et des échanges entre les universités et les collèges

PAROLE D'INTERVENANT

«Les ateliers de l'ESCUP me permettent de passer un temps privilégié d'échanges avec de jeunes élèves, d'être confronté à leurs questionnements souvent étonnants... Transmettre ma passion pour les sciences et s'apercevoir que cet intérêt est partagé par les enfants est très motivant pour sortir du labo !»

Un enseignant-chercheur intervenant pour l'ESCUP

«La pièce de théâtre "Quelque chose vous turlupine Monsieur Darwin ?" invite les jeunes à s'intéresser à l'origine de la vie et à la théorie de l'évolution, et à s'impliquer par la suite. C'est ce que j'ai observé avec plaisir au cours du temps d'échange, prévu entre le public et le paléontologue suite à la représentation, qui montre que la pièce a suscité des questions, a remué les esprits, a donné envie de débattre et de comprendre. Les jeunes sont particulièrement éloquents concernant les notions de "science" et de "croyance" et il est très intéressant de les amener à définir ces deux entités pour réfléchir ensemble à la place respective qu'elles peuvent tenir.»

Association Esprit Toile de Fonds

[Manger autrement au collège]

L'opération «Manger autrement au collège», initiée par le Conseil général en partenariat avec l'Inspection Académique, a pour objectif de promouvoir pour les adolescents, dans le cadre de la restauration scolaire, une alimentation saine et équilibrée garante d'épanouissement personnel et de bonne santé.

De tels objectifs supposent un fort engagement du collège partenaire, auprès des deux institutions, qui se matérialise par «un contrat local de restauration scolaire» liant la collectivité et l'Inspection académique à l'établissement.

Ce programme s'articule autour de trois volets. Bien qu'ils soient complémentaires, l'établissement a la possibilité de choisir un ou plusieurs de ces volets.

1) Une aide à la consommation de fruits et légumes frais de saison

Pour l'année 2011-2012, le Conseil général maintient l'aide à la consommation de fruits et légumes frais de saison et/ou issus de l'agriculture biologique, sous la forme d'une subvention accordée aux collèges qui le souhaitent.

Le montant de l'aide est modulé. Il correspond à une participation de 0,30 € par semaine de demi-pension (sur la base de 36 semaines pour l'année scolaire) et par élève demi-pensionnaire pour les établissements ayant moins de 300 élèves demi-pensionnaires et de 0,20 € pour les autres établissements.

S'ils souhaitent bénéficier de cette aide, les collèges doivent adresser une demande écrite à la Direction de l'Éducation et des Collèges, avant le 11 juin 2011, et ce qu'ils en aient ou non été bénéficiaires en 2010/2011.

2) Un plan de formation des chefs et seconds de cuisine

Pour encourager la mobilisation des personnels de restauration, essentielle à la réussite de cette opération, un plan de formation insistant sur l'importance d'une alimentation équilibrée, respectueuse des saveurs et des cultures familiales, est à nouveau proposé durant l'année 2011-2012 par le Conseil Général à ces agents.

La formation s'appuie sur des personnels volontaires qui souhaitent développer dans leur établissement, en relation avec le chef d'établissement et le gestionnaire, les objectifs du dispositif «Manger autrement au collège» pour les intégrer véritablement au projet d'établissement.

Cette formation est constituée de quatre modules d'une durée totale de 11 jours :

Module 1 : Équilibre alimentaire et apprentissage du goût (2 jours)

Module 2 : Technique culinaire appliquée (4 jours)

Module 3 : Projet d'établissement et animation d'équipe (3 jours)

Module 4 : Gestion budgétaire et développement durable (2 jours).

Les sessions de formation alternent des séquences collectives pratiques dans une cuisine et des séquences collectives théoriques en salle de formation, selon un calendrier défini.

Pour s'inscrire à la formation, suivre la procédure habituelle.

Manger autrement au collège

3) Des actions éducatives en faveur des collégiens

Un accompagnement éducatif est proposé aux collèves, autour des volets sanitaire, culturel, environnemental et citoyen. Les collèves engagés dans ce programme bénéficient d'une ou plusieurs actions. Elles doivent se dérouler en présence d'un adulte référent de l'établissement.

Des ateliers de cuisine, mis en place par le Conservatoire International des Cuisines Méditerranéennes, ont été également proposés dans deux collèges en lien avec des centres sociaux durant l'année 2010-2011. Ces actions sont reconduites pour 2011-2012.

Pour connaître les actions éducatives proposées et s'inscrire, consulter le site www.cg13.fr, rubrique Education / Collégiens / Actions éducatives.

Pour toute information :

Patrick GONZALEZ (aide à la consommation de fruits et légumes et actions éducatives)

Tel : 04.91.21.23.67 (04.13.31.23.67 à compter du 22 juin 2011)

patrick.gonzalez@cg13.fr

Fabienne SIMMARANO (formation des chefs et seconds)

Tel : 04.91.21.12.43 (04.13.31.12.43 à compter du 22 juin 2011)

fabienne.simmarano@cg13.fr

Inspection académique - Promotion de la santé :

Madame LENZI - Tel : 04.91.99.67.25 - ce.spfe13@ac-aix-marseille.fr

PAROLE D'INTERVENANT

«Les ados boudent les légumes? Oui, c'est vrai, nombreux sont ceux qui n'aiment qu'un nombre très limité de légumes. Il n'y a qu'à voir à la cantine, les jours où les légumes sont présentés en entrées et en plat principal : plus d'une centaine de kilos de nourriture part à la poubelle.

Ils disent qu'ils n'aiment pas les légumes. Soit. Mais la plupart du temps ils n'y ont pas goûté : "Je n'en ai jamais mangé, mais je n'aime pas." C'est nouveau, cela ne fait pas partie de leur répertoire, c'est "un objet comestible non identifié", ou alors la présentation ne leur plaît pas. Parfois aussi, ils ont honte de manger certains aliments devant leurs copains : "C'est les filles qui mangent des légumes."

Pour faire découvrir les fruits et légumes aux élèves, l'association "De mon assiette à notre planète" organise un atelier "Les saisons des fruits et légumes" au sein des collèges du département.

Au cours de l'un de ces ateliers, Valentin m'aperçoit en train de montrer à un groupe d'élèves comment peler des agrumes à vif, pour la préparation d'un jeu de dégustation en aveugle, et il vient vers moi avec un grand sourire, spatule à la main, équipé d'un tablier de cuisine et d'une charlotte de protection sur les cheveux : "C'est super de préparer un repas, comme ça on voit comment c'est fait et après on goûte. Sinon, quand c'est nouveau et qu'on connaît pas, on n'a pas envie de goûter." Valentin et ses camarades de 6ème apportent ce matin leur concours d'apprentis cuisiniers et préparent des animations autour des choux et des agrumes.

Ainsi, ils ont conçu des jeux et des animations afin de faire découvrir à tous les convives de la demi-pension la diversité, le goût, les propriétés nutritionnelles des choux et des agrumes. Adultes et élèves du collège ont joué à un jeu de "mémoire des légumes", ont placé des cartes de fruits et légumes sur une roue des saisons, identifié une trentaine de légumes, dont deux intrus : des légumes "hors-saison"; ils ont dégusté en aveugle des oranges, des pamplemousses, des citrons et des oranges saupoudrées de cannelle et ont proposé un apéritif "croque-légumes" : des choux romanesco, du brocoli, du chou fleur, du chou rave, découpés en bâtonnets ou en petits bouquets avec une sauce anchoïade et une sauce de fromage blanc, jus de citron et herbes fraîches...

Les adolescents peuvent changer d'attitude quand ils deviennent acteurs de leur alimentation, en s'impliquant dans la préparation et l'animation d'un repas. Et même devenir fans d'un légume qu'ils n'avaient pas eu envie de goûter auparavant. Bien sûr, dans ce collège, le chef de cuisine et son équipe ont permis aux élèves de mettre la main à la pâte ; c'est une implication qui demande beaucoup d'organisation.

Mais ce travail d'équipe permet de changer radicalement la pause du repas à la cantine : les élèves apprivoisent la nourriture, apprécient le travail du cuisinier, et ont à cœur de convaincre les autres convives de goûter. Ils gaspillent ainsi moins de nourriture, repartent en classe avec une meilleure énergie, aiguisent leur curiosité et leurs sens et découvrent que l'équilibre alimentaire et le plaisir peuvent aller de pair. Bon appétit à la cantine !»

Association «De mon assiette à notre planète»

Aides à la pratique culturelle et sportive, à l'initiative et l'autonomie des collégiens

L'Attitude 13 - Le chéquier culture et sport

En vue de favoriser la découverte et la pratique d'activités culturelles et sportives de qualité, un chéquier L'Attitude 13 a été mis en place en direction des collégiens. Toujours d'un montant de 100 €, le chéquier se compose comme suit :

- 50 € de réduction pour les loisirs culturels, avec :
 - 1 chèque de 20 € pour la pratique culturelle (danse, théâtre, musique, arts plastiques, cirque),
 - 2 chèques de 5 € pour acheter des livres,
 - 2 chèques de 3 € pour aller au cinéma,
 - 1 chèque de 6 €, 1 chèque de 4 € et 1 chèque (accompagnateur adulte) de 4 € pour assister à des spectacles.

- 50 € de réduction pour la pratique sportive, comme l'an dernier :
 - 1 chèque de 25 € pour participer à un stage sportif pendant les vacances scolaires,
 - 1 chèque de 25 € pour payer sa licence sportive, à utiliser dans les clubs affiliés à une fédération sportive.

Conditions d'attribution

- Pour tous les collégiens du département
- Pas de conditions de ressources
- Chéquier gratuit

Procédure d'attribution

- **L'inscription se fait en ligne sur www.lattitude13.fr ou sur le site du Conseil général www.cg13.fr, rubrique JEUNESSE, l'attitude 13.**
- Le chéquier est transmis par courrier à l'adresse personnelle du collégien.
- Pour tout renseignement ou pour suivre la commande : numéro azur 0 811 880 088

Conditions d'utilisation du chéquier

- Le chéquier est valable du **1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2011.**
- Plus de 1.500 partenaires acceptent les chèques L'attitude 13. Pour les découvrir www.lattitude13.fr

Les séjours éducatifs et sportifs

Cette opération, qui existe depuis 1991, participe à la politique sociale sportive du Département. En effet, si la pratique sportive est associée au plaisir et au divertissement, elle est également un outil d'éducation à la citoyenneté.

Cette opération s'adresse aux collégiens qui ne peuvent pas partir en vacances, pour des raisons financières ou familiales, et qui ont un comportement correct au sein de leur établissement. Elle leur permet de participer à un séjour éducatif et sportif pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps ou d'été, afin de pratiquer des activités diversifiées.

Cette opération est menée en partenariat avec 17 associations qualifiées dans ce domaine. Chaque collège public du département dispose de 60 places par année scolaire.

Le coût du séjour pour les familles est de 60 €.

Une attention particulière est portée sur l'intégration des jeunes collégiens handicapés. Environ 50 enfants handicapés peuvent partir chaque année. Les handicaps sont variés : dyspraxie, déficience auditive et visuelle, handicapé en fauteuil, handicapé mental. Toutefois l'enfant doit avoir une certaine autonomie.

Les évaluations effectuées sur le terrain ont montré la pertinence de la rencontre entre enfants valides et handicapés au sein des séjours. Cette cohabitation au quotidien a permis de lutter contre les préjugés et de faire évoluer le regard des enfants au cours des séjours.

Le rôle du collègue

Chaque année les principaux des collèges désignent une personne responsable au sein de leur établissement pour aider le Département à la mise en place et au suivi de cette opération. Leur efficacité et leur disponibilité sont les clefs de la réussite de ce dispositif.

En effet, le choix des collégiens s'effectue par l'intermédiaire des équipes pédagogiques des collèges selon des critères de sélection définis préalablement par le Conseil Général :

- collégiens non dispensés d'éducation physique et sportive,
- critères comportementaux et familiaux.

Pour tout renseignement :

Service des Sports
Harold LORENZI : harold.lorenzi@cg13.fr
Olivier-René BERTRAND : olivierrene.bertrand@cg13.fr
www.cg13.fr, RUBRIQUE SPORT, Séjours éducatifs et sportifs

Le Centre Sportif Départemental de Fontainieu

Direction de la Jeunesse et des Sports
Quartier St Joseph, 75 Chemin de Fontainieu 13014 Marseille
Tél. : 04-96-15-72-80 Fax : 04-96-15-72-89

Créé en 2003, le Centre Sportif Départemental de Fontainieu, ouvert au public 7 jours sur 7, est situé dans un parc arboré de plus de 4 hectares.

Sa principale mission consiste à encourager la pratique sportive. Ses installations sont ainsi mises à disposition des établissements scolaires, des associations sportives, culturelles et de loisirs et du public.

Les équipements sportifs comprennent :

- Un parcours de santé
- Un terrain de Foot synthétique
- Un mini terrain synthétique
- Un terrain multisports
- Une piste de VTT
- Un boulo-drome
- Un terrain de sable
- Un skate-roller parc
- Un mur d'escalade
- Une petite salle de combat
- Une salle de réunion

Les établissements scolaires, comme les associations, ont accès gratuitement à ces équipements, dans le cadre de l'EPS ou d'autres projets spécifiques. Du matériel sportif peut également être gracieusement mis à disposition (rollers, vtt...)

Pour toute information :

Pour les établissements scolaires :
Madame Sandrine ARNAUD - Tel : 04.96.15.72.86
sandrine.arnaud@cg13.fr
Inspection académique :
Madame TURBET-DELOFF - Tel : 04.91.99.60.80

Pour les associations :

Madame Aurélie FRUIT : Tel : 04 96 15 72 80 -
aurelie.fruit@cg13.fr

Le centre sportif départemental de Fontainieu propose par ailleurs de nombreuses actions, dont vous trouverez le détail sur le site www.cg13.fr

Direction de la Jeunesse et des Sports
Quartier St Joseph, 75 Chemin de Fontainieu 13014 Marseille
Tél. : 04-96-15-72-80 - Fax : 04-96-15-72-89

13 initiatives jeunes

Afin de donner plus de lisibilité à l'action départementale relative au soutien à l'initiative et à l'autonomie des jeunes, le Conseil général des Bouches-du-Rhône a regroupé, en 2011, dans un programme départemental unique «13 Initiatives Jeunes» : l'aide aux premiers projets, l'aide aux projets de création d'activité, l'appel à projets scientifiques et technologiques et l'aide à la mobilité des jeunes.

Deux dispositifs concernent plus particulièrement les collégiens : l'aide aux premiers projets et l'appel à projets scientifiques et technologiques.

1/ L'aide aux premiers projets

L'initiative des jeunes est un défi pour l'avenir. En créant 13 Initiatives Jeunes «Premiers Projets», le Conseil général des Bouches-du-Rhône aide financièrement et techniquement les jeunes, pour leur permettre de passer d'une idée à la réalisation concrète d'un projet.

Cette aide porte sur la réalisation d'un projet dans tous les domaines d'intervention (culture, sport, environnement, humanitaire, social ...) et est ouvert aux 11/25 ans révolus, habitant les Bouches-du-Rhône.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupe (dans lequel est identifié un jeune référent). Les porteurs de projets sont accompagnés par des structures locales, notamment par les lieux d'accueil de la Direction de la Jeunesse et des Sports du Conseil général et présentent leurs projets lors de jurys départementaux.

La bourse est versée en une seule fois aux lauréats et elle est d'un montant maximum de 2.000 €.

Pour toute information :

Anissa BOUVARD
13initiativesjeunes@cg13.fr

[Aides à la pratique culturelle et sportive]

ou dans les points d'accompagnement du département :

• **Maison Départementale de la Jeunesse et des Sports**
15, place de la Joliette - 13002 Marseille
Tél : 04 91 99 28 27

• **Centre Sportif Départemental de Fontainieu**
75, chemin de Fontainieu - 13014 Marseille
Tél : 04 96 15 72 88



• **Espace du Pays d'Aix**
8, rue du Château de l'Horloge - 13090 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 16 00 48

• **Antenne Jeunesse du Pays d'Arles**
25, boulevard Clémenceau - 13200 Arles
Tél : 04 90 18 42 71

2/ Les appels à projets scientifiques et technologiques

Dans le cadre de sa politique de promotion de la culture scientifique et technique, le Département met en place et soutient depuis 18 ans «l'appel à projets scientifiques et Techniques».

En 2011 et afin de favoriser l'initiative des jeunes, ce dispositif s'ouvre aux nouvelles technologies et devient «Appel à projets scientifiques et technologiques».

En vue de permettre à un plus grand nombre de jeunes de bénéficier de ce dispositif, la tranche d'âge a été élargie (11 à 25 ans au lieu de 13 à 25 ans) et deux appels à projets seront lancés en 2011, en Février et en Septembre.

Cette opération permet d'attribuer une subvention n'excédant pas 4 000 € par projet à un jeune ou à un groupe de jeunes par l'intermédiaire d'un centre social, d'une association ou d'un service communal, tuteur du projet.

Pour toute information :

Frédéric CAMINADE
13initiativesjeunes@cg13.fr
Téléchargement du dossier administratif d'inscription sur le site www.cg13.fr
Rubrique cadre de vie / jeunesse / 13 initiatives jeunes